



Conseil de la Ville

Règlement RV-2013-12-88 abrogeant le Règlement RV-2009-08-34 décrétant un emprunt pour le versement d'une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conformes au programme ClimatSol

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Abrogation

Le règlement RV-2009-08-34 décrétant un emprunt pour le versement d'une subvention pour des travaux relatifs à un immeuble conformes au programme ClimatSol est abrogé.

Adopté le 30 septembre 2013

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Marlyne Turgeon

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 DÉCEMBRE 2013